



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

Campagne de vaccination contre le COVID-19

Berne, le 22 mai 2024

Infolettre 21 destinée aux lieux de vaccination

Mesdames, Messieurs,

Destinée à tous les fournisseurs de prestations, la présente infolettre contient des informations sur le déroulement des vaccinations contre le COVID-19.

Passage aux structures ordinaires de la vaccination contre le COVID-19 au 1^{er} juillet 2024

Le Conseil fédéral a décidé, que « le passage de l'achat et de la distribution centralisés des vaccins aux structures ordinaires du marché privé aura lieu le 1^{er} juillet 2024. » (Voir annexe, [stakeholderkommunikation OFSP du 17.05.2024](#)). Les conséquences pratiques pour les fournisseurs de prestations et leur patientèle de ce passage sont décrites dans cette infolettre.

Fin de la convention tarifaire sur la vaccination contre le COVID-19

Rémunération et facturation :

À partir du 1^{er} juillet 2024, la rémunération par l'AOS des vaccinations contre le COVID-19 sera analogue à celle des autres vaccinations (telles que la grippe) :

- Prestation médicale au moyen des positions Tarmed correspondantes ; et
- Vaccin selon la liste des spécialités (LS).

Les prestations perçues par les bénéficiaires seront par conséquent soumises à la franchise et à la quote-part.

Les fournisseurs de prestations factureront individuellement chaque vaccination aux assurances maladie (comme pour les vaccinations contre la grippe).

Commande de vaccin :

Les fournisseurs de prestations commanderont les vaccins contre le COVID-19 auprès des fabricants ou de leurs partenaires de distribution, qui les livreront (même procédure que pour les vaccins contre la grippe p. ex.). Le canton de Berne conseille actuellement de prendre contact avec Moderna pour la saison de vaccination 2024-2025 <https://vaccines.modernatx.com/fr-CH>. Nous ne disposons pas d'informations plus précises de la part de Pfizer et d'autres fabricants potentiels de vaccins.

Attention : Les fournisseurs de prestations ne pourront plus administrer les doses achetées par la Confédération et distribuées par le canton de Berne via son service de commande en ligne [Commande de vaccins contre le COVID-19 et de matériel \(impflogistik.ch\)](#).

Abrogation des réglementations spéciales OEp :

Les réglementations spéciales de l'ordonnance sur les épidémies (OEp) concernant les personnes non affiliées à l'AOS et les systèmes d'auto-prise en charge seront abrogées au moment de l'entrée en vigueur de l'adaptation de l'OPAS. Il n'est pas possible de facturer les vaccinations requises pour le travail ou un voyage à la charge de l'AOS.

Échéances pour le passage aux structures ordinaires

Fin des commandes des doses (et du matériel) sur le service de commande en ligne Commande de vaccins contre le COVID-19 et de matériel (impflogistik.ch)

- Vendredi 7 juin 2024 : Dernière commande possible du vaccin sur le service de commande en ligne (lien ci-dessus). **Attention** toutes les doses doivent être administrées avant le 1^{er} juillet. Les doses restantes devront être jetées ;
- Mardi 11 juin 2024 : Dernier jour de livraison effectué par Alloga sur mandat du canton de Berne ;
- Vendredi 5 juillet 2024 : Dernier délai pour inscrire les doses administrées lors du 2^e trimestre 2024, via VacMe (facture trimestrielle) ;
- **Mercredi 31 juillet 2024 : Dernier délai pour indiquer des corrections éventuelles depuis le début de la campagne de vaccination (1^{er} janvier 2021) jusqu'au terme de la convention (30 juin 2024) via VacMe (facture globale).**

Préparation de la campagne de vaccination 2024-2025 :

- Jusqu'au 30 juin 2024 : Prendre des pré-commandes de dose de vaccination chez Moderna pour la saison de vaccination 2024-2025. <https://vaccines.modernatx.com/fr-CH>. Nous ne disposons pas d'informations plus précises de la part de Pfizer et d'autres fabricants potentiels de vaccins ;
- « La CFV et l'OFSP adaptent les recommandations de vaccination contre le COVID-19 pour l'automne 2024. La nouvelle version paraîtra en septembre 2024 et ne devrait comporter que des changements minimes. » (Voir annexe, [stakeholderkommunikation OFSP du 17.05.2024](#)).

En vous remerciant vivement de votre engagement, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



Barbara Grützmacher
Médecin cantonale
Pour le Service du médecin cantonal

Ambroise Ecoffey
Gestion des partenaires
Office de la santé du canton de Berne